



Vide Grenier

Comité de Jumelage Européen de Villers sur mer

C.J.E.V

Dimanche 13 Juillet 2025

Jardin Public avenue de la Brigade Piron Villers s/mer

Réservé uniquement aux particuliers

Restauration & Buvette sur place toute la journée Le mètre linéaire est fixé à 4.50 €

RESERVATION & RENSEIGNEMENTS :

www.cjev.fr

Téléphone Catherine : 06.60.61.33.03

BON DE RESERVATION

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail :@.....

	Carte Identité Nationale	Passeport	Permis de conduire	Autres
N°				
Date de délivrance				
Autorité				

Nombre de mètre(s)X 4.50€ =Euros

IMPORTANT :

- REGLEMENT A EFFECTUER OBLIGATOIREMENT A LA RESERVATION PAR CHEQUE BANCAIRE ETABLI A L'ORDRE DU CJEV.
- LE CJEV SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LA MANIFESTATION EN CAS DE FORTES INTEMPERIES,
- REMBOURSEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ANNULATION PREFECTORALE.
- PREVOIR MASQUE ET GEL POUR VOTRE EMPLACEMENT.
- UN CHEQUE DE CAUTION DE 20€ SERA DEMANDE LORS DE L'INSCRIPTION. IL SERA RESTITUE SOUS RESERVE DE LAISSER VOTRE EMPLACEMENT PROPRE ET SANS AUCUNE POUBELLE.
- **L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement.**





Vide Grenier

Comité de Jumelage Européen de Villers sur mer

C.J.E.V

Dimanche 13 Juillet 2025

Jardin Public avenue de la Brigade Piron Villers s/mer

Je soussigné(e) Atteste sur l'honneur :

- Ne pas exercer la profession de brocanteur, antiquaire, négociant en vieux matériaux, camelot etc...
- Ne pas être inscrit au Registre du commerce sous ces qualités
- Ne pas représenter ou agir pour le compte d'un professionnel, d'une société, etc...
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.310-2 du code de commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage en 2024

Le chèque de caution de 20€ sera restitué sous réserve de rendre votre emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé.

Le vide grenier sera ouvert au public de **9 heures jusqu'à 18 heures.**

Le déchargement des objets aura lieu uniquement de **6 heure à 8 heure 30, en aucun cas avant.**

La manifestation et le stationnement sont soumis aux règles du code de la route, des arrêtés municipaux et préfectoraux.

Aucun véhicule ne pourra stationner dans l'enceinte du vide grenier sous peine d'enlèvement.

Le déballage devra être effectué le plus rapidement possible afin de faciliter l'accès aux emplacements des autres exposants.

L'installation du stand devra se faire impérativement après le déplacement du véhicule vers un lieu de stationnement dans les rues et parkings avoisinants.

En aucun cas les stands ne devront empiéter sur les allées afin de faciliter l'accès aux pompiers en cas de besoin.

Les demandes de réservations seront prises en considérations dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles.

Elles ne seront recevables que si la présente fiche est entièrement complétée, datée, signée et accompagnée d'une photocopie, d'une pièce d'identité du demandeur et du règlement correspondant aux métrages demandés.

Le remboursement ne se fera uniquement en cas d'annulation préfectorale.

Prévoir masque et gel pour votre stand.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez appeler le : 06.60.61.33.03 (Catherine)

A retourner par courrier :

Catherine Nottet
1 bis rue de Convers
14640 Villers-sur-Mer

OU

Comité de Jumelage Européen de Villers
Le Villaré
26 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Date :

Signature :

